



Objet : Restrictions d'utilisation AD Avord LFOA cause travaux de rénovation de la plateforme (PHASE 1)
En vigueur : Du 08 octobre 2020 au 01 mars 2021

PRÉAMBULE :

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de la plateforme aéronautique et du futur déploiement de l'Airbus A330-200 MRTT¹ sur la base aérienne 702 d'Avord, une réfection complète du revêtement de surface, de l'alimentation électrique et du balisage de la plateforme aéronautique modifie par tranches successives les portions de pistes disponibles et les voies de circulation utilisables.

Ce chantier de grande ampleur s'étale sur une période de 24 mois à compter d'octobre 2020.

DESCRIPTION :

Les travaux se dérouleront en cinq phases jusqu'à juillet 2022, la première phase étant divisée en 3 sous phases (Phases 1a à 1c) et la quatrième phase étant divisée en 4 sous phases (Phases 4a à 4d). Les réserves sont prévues d'être levées fin septembre 2022. Pour chacune des phases une description sera publiée par SUP AIP.

Ci-après la description de la première phase dont la durée théorique est de cinq mois avec une possible extension d'un mois. Les dates de début et de fin de chaque sous-phase seront confirmées par NOTAM.

Phase 1 :

Présence de personnes et de matériels de chantier sur les TAXIWAYS WHISKY, CHARLIE et ÉCHO (*) selon 3 sous-phases :

Dates prévisionnelles :

- Sous-phase 1a : du 08 octobre au 01 novembre 2020 ANNEXE 1a
- Sous-phase 1b : du 01 novembre au 01 décembre 2020 ANNEXE 1b
- Sous-phase 1c : du 01 décembre 2020 au 01 février 2021 ANNEXE 1c

(*)

A compter du 10 SEP 2020 :

- TWY « OUEST » renommé « WHISKY » (« W »)
- TWY « CENTRE » renommé « CHARLIE » (« C »)
- TWY « EST » renommé « ECHO » (« E »)
- Bretelles « 1 » à « 5 » renommées « Bravo 1 » à « Bravo 5 » (« B1 » à « B5 »)

¹ Multi-Role Transport Tanker – avion multi rôles de ravitaillement en vol et de transport

DESCRIPTIF DE LA SOUS-PHASE 1a (08 OCT – 01 NOV 2020)**Voir ANNEXE 1a**

Présence de personnes et de matériels de chantier sur le TAXIWAY CHARLIE situé entre la bretelle BRAVO 3 et la bretelle BRAVO 4 :

- plans de roulage modifié, suivre les instructions du contrôle ;
- TWY Charlie fermée ;
- intersection TWY Charlie et bretelle BRAVO 3 fermée ;
- parking 3 inaccessible.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entraîner des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Durant toute cette phase, les moyens d'alimentation électrique, de radionavigation et de balisage lumineux restent opérationnels.

Le survol des zones de chantier est interdit en-dessous de 500 ft AGL.

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés : NIL**Divers procédures :**

- atterrissages et décollages interdits si vent traversier supérieur à 25kts piste sèche et 20kts piste mouillée pour tous les appareils ;
- pour les aéronefs non basés, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB), e-mail : ba702-ops.dv.fct@intradef.gouv.fr (tél : 02.48.68.40.54) afin de confirmer les possibilités et le lieu de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage, des temps de remontées et l'obligation de demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage : NIL**Obstacles :**

- des plots rouges et blancs équipés d'un éclairage rouge H24 sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Régulations :

- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations nécessite :
 - le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
 - l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

DESCRIPTIF DE LA SOUS-PHASE 1b (01 NOV – 01 DÉC 2020)**Voir ANNEXE 1b**

Présence de personnes et de matériels de chantier sur le TAXIWAY ÉCHO situé entre la bretelle BRAVO 1 et la bretelle BRAVO 3 :

- plans de roulage modifié, suivre les instructions du contrôle ;
- TWY Écho fermée.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entraîner des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Durant toute cette phase, les moyens d'alimentation électrique, de radionavigation et de balisage lumineux restent opérationnels.

Le survol de la zone de chantier est interdit en-dessous de 500ft AGL.

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés : NIL**Divers procédures :**

- atterrissages et décollages interdits si vent traversier supérieur à 25kts piste sèche et 20kts piste mouillée pour tous les appareils ;
- pour les aéronefs non basés, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB), e-mail : ba702-ops.dv.fct@intradef.gouv.fr (tél : 02.48.68.40.54) afin de confirmer les possibilités de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage, des temps de remontées et l'obligation de demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage : NIL**Obstacles :**

- des plots rouges et blancs équipés d'un éclairage rouge H24 sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Régulations :

- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations nécessite :
 - le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
 - l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

DESCRIPTIF DE LA SOUS-PHASE 1c (01 DÉC 2020 – 01 FÉV 2021)**Voir ANNEXE 1c**

Présence de personnes et de matériels de chantier sur une portion du TAXIWAY **WHISKY** situé entre la bretelle BRAVO 4 et la bretelle BRAVO 5 :

- plans de roulage modifié, suivre les instructions du contrôle ;
- portion du TWY Whisky fermée.

Selon l'état d'avancement, et afin de respecter le calendrier, des travaux de nuit sont possibles et pourront entraîner des restrictions supplémentaires sur l'activité aéronautique de nuit sur le terrain (restrictions qui seront communiquées par NOTAM le cas échéant).

Durant toute cette phase, les moyens d'alimentation électrique, de radionavigation et de balisage lumineux restent opérationnels.

Le survol de la zone de chantier est interdit en-dessous de 500ft AGL.

Procédures de vol suspendues ou avec des minima rehaussés : NIL**Divers procédures :**

- atterrissages et décollages interdits si vent traversier supérieur à 25kts piste sèche et 20kts piste mouillée pour tous les appareils ;
- pour les aéronefs non basés, contact préalable impératif au bureau opérations base (BOB), e-mail : ba702-ops.dv.fct@intradef.gouv.fr (tél : 02.48.68.40.54) afin de confirmer les possibilités de stationnement ;
- prendre en compte des temps de roulage, des temps de remontées et l'obligation de demi-tours sur piste contraignants ;
- prévoir une quantité de carburant en accord avec ces nouvelles contraintes.

Balisage : NIL**Obstacles :**

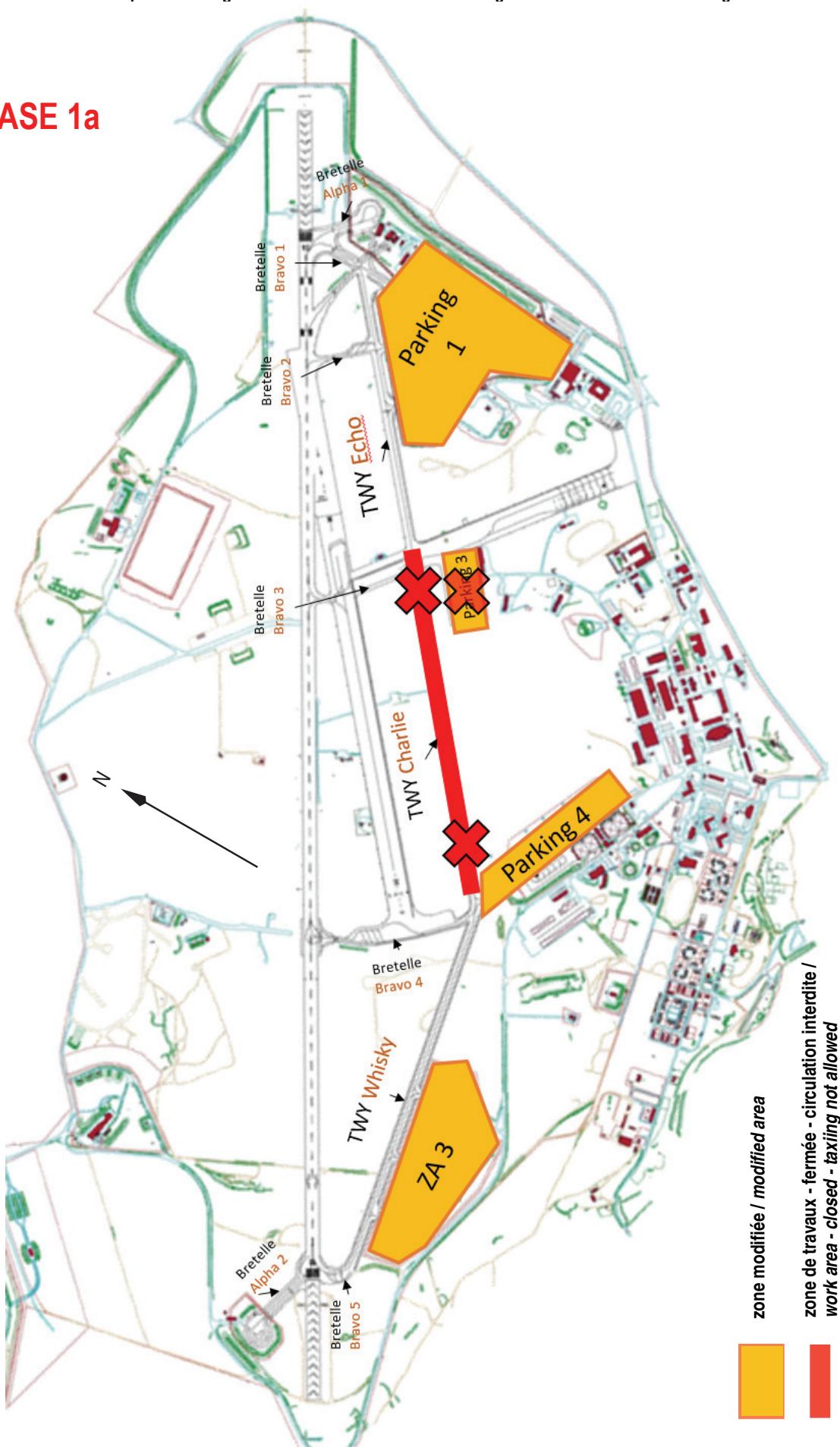
- des plots rouges et blancs équipés d'un éclairage rouge H24 sont mis en place pour interdire l'accès au chantier.

Régulations :

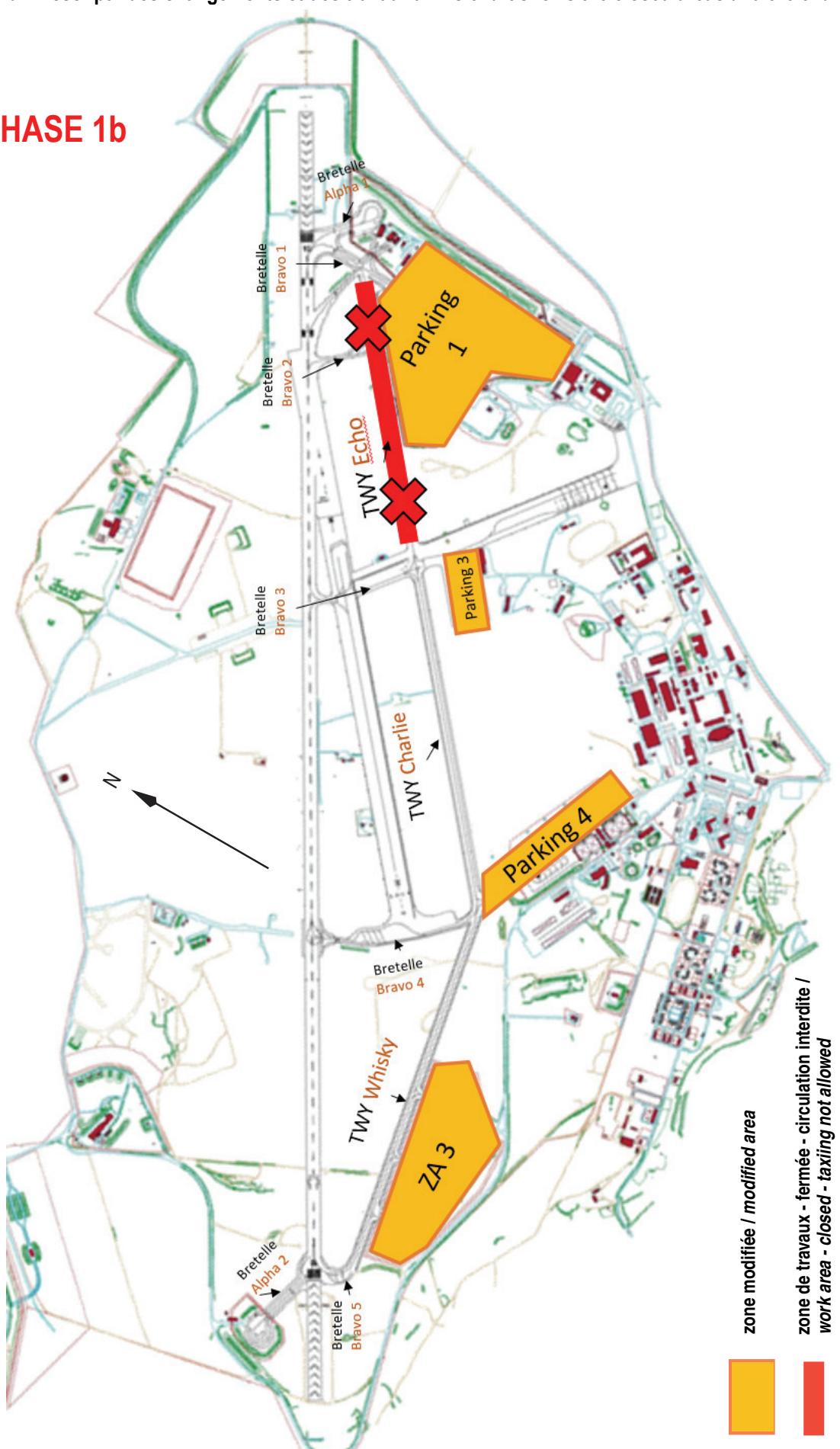
- suivre les instructions données par le contrôle aérien pour le roulage au sol ;
- le délai d'intervention dans le cadre de la protection incendie de certaines installations nécessite :
 - le passage des véhicules de sécurité par des voies aéronautiques ;
 - l'arrêt immédiat des aéronefs au roulage sur leur trajet afin de laisser la priorité aux secours dès visuel ou sur instructions du contrôle.

ANNEXE/APPENDIX 1a – Descriptif des changements et des travaux / Chart showing the closed areas and the changed areas

PHASE 1a



ANNEXE 1b – Descriptif des changements et des travaux / This chart shows the closed areas and the changed areas

PHASE 1b

zone modifiée / modified area

zone de travaux - fermée - circulation interdite /
work area - closed - taxiing not allowed

ANNEXE 1c – Descriptif des changements et des travaux / This chart shows the closed areas and the changed areas

PHASE 1c

